



Cdd en remplacement de congé maternité

Par mie2pain, le 05/02/2009 à 22:03

Bonjour,

je travaille pour ma boîte depuis le 28 janvier 2009, j'ai été recrutée pour un cdd long terme (on m'a annoncé 1 an) en raison d'un remplacement de congé maternité. A ce jour je n'ai rien signé, ni avenant ni rien, et je ne trouve aucune réponse à mes questions. Du genre peuvent-ils me faire signer un cdd d'un an, d'autant que c'est ce que l'on m'a annoncé à mon recrutement? ou doivent-ils me sectionner l'année en plusieurs cdd? et est ce que la période d'essai est d'un mois comme pour les cdi?

Je veux surtout savoir à quoi m'attendre, et suivant ce qu'ils finissent ENFIN par me faire signer, si c'est réglo ou pas.

En attendant j'ai un peu peur de n'avoir vu l'ombre d'un contrat quel qu'il soit, après déjà une semaine de travail..

et, est-il vrai qu'un cdd égal ou de plus de 6 mois est considéré, rapport aux avantages de chqe société, comme un cdi?

merci à l'avance pour vos réponses!